

ARRETE DU MAIRE**N°26-488**

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION — RUE MARCEAU (A PARTIR DU CARREFOUR AVEC LA RUE JOSEPH LEROY JUSQU'A L'INTERSECTION AVEC LA RUE MASSENA)

Nous, Maire de la Ville de Leers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions n° 26-120 du 28 mars 2026 ;

Considérant la demande de l'A.P.E.L Ecole Jeanne d'Arc pour l'organisation de son marché de Noël sis 4 rue Marceau, le vendredi 11 décembre 2026, il y a lieu de prendre les mesures nécessaires dans le but de garantir la sécurité publique ;

ARRETONS :

Article 1 - Le 11 décembre 2026, la circulation sera interdite à tous les véhicules de 16h00 à 18h30, rue Marceau, à partir du carrefour avec la rue Joseph Leroy jusqu'à l'intersection avec la rue Masséna, sauf riverains et véhicules de secours.

Article 2 - Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par l'installation sur place de panneaux réglementaires, dont la pose sera gérée par l'école Jeanne d'Arc.

Article 3 - La gestion des barrières de sécurités, pour gérer la circulation, sera assurée par les membres de l'A.P.E.L Jeanne d'Arc.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 6 - Madame la Directrice des Services de la Ville de Leers, Monsieur le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Lille, Monsieur le Chef de la Police Municipale Mutualisée, Monsieur le Commandant de la caserne des Pompiers sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait à Leers, le 29 septembre 2026

Le Maire,
Conseiller Métropolitain,

Jérémy ROTSAERT

